



Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

13824/18

COASI 259
ASIE 60
CFSP/PESC 1051
CSDP/PSDC 661
RELEX 968
COHOM 144
COTER 161
DEVGEN 212
WTO 295
MIGR 191
TRANS 553
CLIMA 226
CONOP 105
COPS 435

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13822/18
Objet:	Pakistan - Conclusions du Conseil (19 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Pakistan, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3652^e session, tenue le 19 novembre 2018.

Conclusions du Conseil sur le Pakistan

1. L'UE se félicite de la tenue d'élections législatives en juillet 2018, en dépit du contexte difficile. Elle salue les améliorations qui ont été apportées au cadre juridique électoral, conformément à certaines des recommandations formulées par la mission d'observation électorale (MOE) de l'UE en 2013. Elle regrette, toutefois, qu'en 2018 la MOE de l'UE n'ait pas été autorisée à s'acquitter de son mandat comme il convient. L'UE encourage les autorités pakistanaises à tenir compte du rapport final établi par la MOE de l'UE en 2018 et de ses recommandations pour remédier aux insuffisances constatées et améliorer le système électoral.
2. L'UE est prête à coopérer avec le nouveau gouvernement du Pakistan afin de le soutenir dans les efforts qu'il déploie pour faire avancer les réformes sociales et économiques, garantir l'accès à l'éducation et lutter contre la pauvreté et les inégalités au moyen d'une bonne gouvernance et du respect de l'état de droit.
3. La promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit constituent des éléments essentiels des relations de l'UE avec le Pakistan. Le Conseil demande instamment au Pakistan d'honorer ses engagements internationaux et de ne ménager aucun effort à cet égard. L'UE met l'accent en particulier sur la liberté de religion ou de conviction, une utilisation abusive de la loi sur le blasphème, la liberté d'expression et la liberté des médias, la diminution de l'espace accordé à la société civile, les droits des personnes appartenant à des minorités et la pleine jouissance par les femmes et les enfants de leurs droits. L'UE invite le gouvernement à pleinement respecter et sauvegarder les droits de l'homme. Une société civile et un monde universitaire dynamiques jouent un rôle important pour ce qui est de promouvoir et de soutenir une société démocratique, transparente et responsable. L'UE encourage vivement le Pakistan à rétablir le moratoire à titre de première étape vers l'abolition de la peine de mort. L'UE continuera d'aider le Pakistan à mettre pleinement en œuvre ses obligations en matière de droits de l'homme, à renforcer sa démocratie et à respecter l'état de droit.

4. L'UE demeure également un partenaire solide du Pakistan dans la perspective du développement durable. Dans ce contexte, l'UE est consciente du rôle important joué par les ONG (internationales) et de leur contribution à l'objectif plus large consistant à faire du Pakistan une société dans laquelle toutes les voix peuvent trouver un espace où se faire entendre. L'UE a pris note avec inquiétude des restrictions imposées à plusieurs ONG(I) travaillant sur des projets de coopération au Pakistan et encourage le gouvernement pakistanais à trouver une solution en vue de faciliter leur enregistrement et de leur permettre de mener leurs activités.
5. L'UE, qui est l'un des plus importants partenaires commerciaux du Pakistan, est convaincue que celui-ci doit diversifier ses exportations afin de maximiser la valeur ajoutée du régime SPG+ et son incidence positive sur l'économie du pays. D'importants progrès doivent encore être réalisés dans la mise en œuvre des 27 conventions internationales visées par le régime SPG+ pour que ce régime tarifaire préférentiel continue de s'appliquer. En ce qui concerne les conditions de commerce et d'investissement, l'UE encourage le Pakistan à s'attaquer aux défis structurels qui persistent et à améliorer la facilité de faire des affaires. Assurer des conditions équitables aux entreprises et investissements étrangers au Pakistan devrait être une priorité.
6. L'UE souhaite renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense et note avec satisfaction la reprise du dialogue dans ce domaine ainsi que la tenue de dialogues annuels sur la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération et le désarmement. Le Conseil souligne l'importance de la volonté politique manifestée à un haut niveau par le Pakistan de coopérer avec le groupe d'action financière (GAFI), notamment dans le cadre du plan d'action qui doit être mis en œuvre d'ici septembre 2019, ainsi que de renforcer et mettre en œuvre ses politiques de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux. L'UE encourage également le Pakistan à s'efforcer d'atteindre les normes les plus rigoureuses possibles en matière de sûreté et de sécurité nucléaires ainsi qu'à jouer un rôle constructif dans les discussions multilatérales sur le désarmement et à ratifier les traités et initiatives pertinents sur la non-prolifération, tels que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ou à y adhérer.

7. Le Conseil insiste sur la grande importance qu'il attache au renforcement de la coopération avec le Pakistan dans le domaine des migrations, notamment en vue de réaliser des progrès pour ce qui est d'accélérer les retours et la réadmission, de réintégrer les personnes soumises à un retour et de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, comme convenu dans l'accord de réadmission UE-Pakistan, qu'il convient de mettre réellement en œuvre. Prenant acte de l'annonce faite par le Premier ministre pakistanais en septembre 2018, le Conseil encourage le Pakistan à prendre des mesures concrètes pour améliorer le statut juridique des réfugiés afghans sur son territoire. Afin de remédier à la situation des ressortissants afghans déplacés, l'UE est favorable à une approche globale qui soit conforme au droit international et respecte pleinement les droits de l'homme.
8. L'UE souhaite continuer à œuvrer avec le Pakistan au développement d'une coopération régionale inclusive, y compris dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). L'UE encourage vivement le Pakistan à renforcer sa participation à des initiatives constructives en faveur de la paix en Afghanistan et à intensifier ses efforts de coopération avec les pays voisins, ce qui contribuerait à la stabilité de la région. Le Pakistan doit s'assurer que son territoire n'est pas utilisé pour servir de refuge à des organisations terroristes et à leurs réseaux. L'UE se félicite des contacts bilatéraux entre l'Afghanistan et le Pakistan et des initiatives destinées à favoriser le dialogue entre les autorités religieuses des deux pays, et appelle à la mise en œuvre du plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité (APAPPS). Bien qu'elle soit principalement axée sur les réformes menées par l'Afghanistan en matière de développement et de gouvernance, la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra à Genève les 27 et 28 novembre 2018 offrira au Pakistan une bonne occasion de réaffirmer son appui politique en faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan. De surcroît, l'UE demande au Pakistan et à l'Inde de reprendre leur dialogue bilatéral afin de résoudre pacifiquement tous les problèmes en suspens.
9. Conformément aux conclusions du Conseil d'octobre 2018 intitulées "Relier l'Europe à l'Asie", l'UE se réjouit à l'idée de coopérer avec le Pakistan dans le domaine de la connectivité durable, laquelle permet de contribuer positivement à la stabilité, à la prospérité et au développement de la région. Le Conseil souligne qu'il importe de promouvoir une connectivité globale, fondée sur des règles et durable sur le plan environnemental, social et budgétaire, ainsi que de proposer une infrastructure de qualité fondée sur les normes internationales.

10. Le Conseil est conscient de la vulnérabilité du Pakistan au changement climatique et encourage le gouvernement de ce pays à intensifier ses efforts pour mettre pleinement et rapidement en œuvre l'accord de Paris.
 11. L'UE aspire à renforcer son cadre de coopération avec le Pakistan, grâce à la signature, le plus rapidement possible, du nouveau plan de coopération stratégique UE-Pakistan. Le Conseil demande à la haute représentante et à la Commission européenne de lui faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de ce plan de coopération.
-